

N°	3	7	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET : - Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de mission permanents pour 2014	L'an deux mil treize Le lundi 9 décembre 2013 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAI. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 19 novembre 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i> Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. REGNIER, M. SENECAI. Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE.
DATE DE LA CONVOCATION : 24 octobre 2013 NOMBRE DE DELEGUES : En exercice 15 Présents 10 Votants 11	<u>- Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de mission permanents pour 2014</u> <i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Président à :</i> <i>- signer des ordres de mission permanents faisant fonction itinérante en faveur des agents de l'Institution afin qu'ils puissent se déplacer librement au sein des 3 départements (OISE, SEINE-MARITIME, SOMME) constitutifs du bassin versant de la Bresle pour mener à bien toutes les missions qui leur seront confiées au titre de l'année 2014,</i> <i>- signer des arrêtés permettant aux agents de l'Institution d'utiliser leurs véhicules personnels à des fins exceptionnelles (absence de véhicule de service) afin qu'ils puissent se déplacer dans le cadre de leurs missions, conformément aux conditions fixées au paragraphe précédent, au titre de l'année 2014.</i> <i>Le kilométrage qu'ils pourront effectuer chacun, avec leurs véhicules personnels, dans le cadre de leur travail n'excédera pas 10 000 kms/an. Des frais de déplacements leur seront versés conformément à la législation et aux tarifs en vigueur.</i>

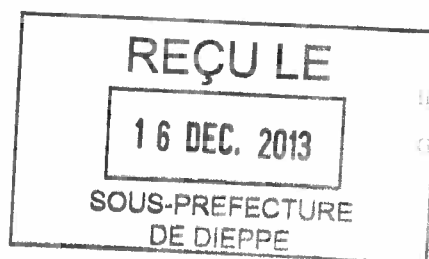
Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 09/12/2013

Acte exécutoire le : 09/12/2013

le Président de l'Institution

Francis SENECAI

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
PTB Bresle
1 rue du Commerce - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENECAI**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
PTB Bresle
1 rue du Commerce - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com